

# SAINT JEAN DE CHEVELU



## FLASH INFO

### MAI 2019

#### MAIRIE

Contact :

04 79 36 80 11

[stjeanchevelu@wanadoo.fr](mailto:stjeanchevelu@wanadoo.fr)

#### Site :

[www.saintjeandechevelu.fr](http://www.saintjeandechevelu.fr)

#### Accueil téléphonique :

Lundi 14h-18h00

Mardi journée

Mercredi 14h00 – 18h00

Jeudi journée

Samedi 9h00-12h00

#### Horaires d'ouverture

##### au public :

Mardi : 14h00 – 18h00

Jeudi : 15h00 – 19h00

Samedi : 9h00 – 12h00

#### Adresse électronique :

[stjeancommunication@gmail.com](mailto:stjeancommunication@gmail.com)

seulement

pour flash et bulletin

## MOT DU MAIRE - INFORMATIONS

Conseil Municipal : la réunion du 5 avril dernier a permis d'arrêter les budgets pour l'année en cours ; avec une maîtrise de toutes les dépenses et, bonne nouvelle, le maintien des taux d'impôts locaux sont maintenus à l'identique, depuis plusieurs années maintenant.

Le vote du PLU a été repoussé au prochain Conseil, pour d'ultimes mises au point qui seront ensuite soumises à la procédure d'approbation, puis à l'enquête publique à la rentrée de septembre.

Enfin, le Conseil a approuvé le plan d'adressage et de numérotations de l'ensemble des habitants, lesquels recevront une notification individuelle dans les trois prochains mois, après quoi il sera procédé à l'installation des nouveaux panneaux et plaques de numéros pour chaque habitation.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 15 mai à 20h30.

Réfection de l'éclairage public : après approbation lors du Conseil du 27 février, l'ensemble de l'éclairage public de la commune sera remis à neuf, avec des lampes « LED » beaucoup plus performantes, des horaires réglables et, surtout, d'importantes économies d'énergie.

Cérémonie de Commémoration du 8 mai 1945 : elle aura lieu à 10h45 au Monument aux Morts.

Elections européennes du 26 mai 2019 : le scrutin sera ouvert en salle du Conseil de 8h00 18h00 ce jour-là.

Quelques rappels utiles :

Le tri sélectif permet de recevoir les ordures ménagères (avec comptage au moyen de votre carte individuelle), le verre, papiers et journaux, et enfin les cartons et certains emballages. Tout le reste doit être amené à la déchetterie de Yenne.

Le stationnement devant l'école pose trop souvent de problèmes : les usagers sont priés de ne pas stopper sur la voie publique ou sur les espaces verts, et d'utiliser les places disponibles en nombre suffisant ; ainsi que cela est envisagé pour les incivilités en d'autres points de la commune, l'installation d'une vidéo surveillance va être réétudiée, s'il n'y a pas d'autres moyens de faire cesser certains comportements irresponsables...

## INSCRIPTION ÉCOLE – RENTRÉE 2019



Pour les enfants nés en 2016, les inscriptions se feront en mairie du **06 au 24 mai 2019**.

Les parents concernés doivent venir retirer un dossier à la mairie à compter de cette date.

## CHATS ERRANTS

La Mairie a passé une nouvelle convention avec la SPA de Chambéry concernant les chats errants. Nous tenons à votre disposition 2 caisses trappes afin de pouvoir les attraper et les amener à la SPA.

Ouverture de la SPA : tous les après-midi (sauf jeudi et dimanche) de 14h à 17h45

Tel : 04 79 33 24 44



## Je ne brûle pas les déchets verts, je les valorise !

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre, ce qui est pourtant interdit. Toutefois, des dérogations peuvent exister, dans les communes dépourvues de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts et où s'applique une obligation de débroussaillage ou un plan de prévention des risques incendie de forêt. Cette interdiction est édictée dans un but préventif afin d'éviter les incendies et dans une optique de santé publique puisque la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



### Que faire de ses déchets verts ?

- Broyage/paillage : consiste à étendre sur le sol des matériaux organiques et minéraux de façon à fertiliser le sol et éviter le développement de mauvaises herbes. Il peut être réalisé avec de la paille, copeaux de bois, tontes de gazon, feuilles mortes...
- Mulching (signifie paillage en anglais) : technique de tonte sans ramassage de l'herbe. Les tondeuses coupent la partie haute de l'herbe qui est redéposée sur la pelouse afin de servir d'engrais naturel.
- Compostage : processus de transformation des déchets organiques pour produire naturellement le compost, un fertilisant.
- Collecte sélective ou déchetterie : utiliser les bacs de tri sélectifs ou amener les déchets verts à la déchetterie de votre commune. Certaines collectivités ont mis en place une collecte à domicile.

Pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

*Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits « déchets verts » sont issus de la tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage, des épluchures...*

## OUVERTURE RESTAURANT MIMOZA



Une page se tourne avec la fermeture de l'épicerie. Un grand merci à Tout le village pour m'avoir été fidèle pendant ces 17 années. Je profite de l'occasion pour remercier la municipalité, et notamment Jean-Pierre LOVISA, qui m'a toujours soutenue et les associations avec qui j'ai eu le plaisir de partager des moments forts.

Encore merci à tous et à très vite pour l'ouverture du restaurant **le mardi 7 mai midi**.

Le rayon traiteur à emporter ainsi que les pizzas restent inchangés.

Je serai ouverte du lundi au mercredi le midi,

et du jeudi au dimanche midi et soir.

Mimoza



## MARCHÉ AUX PLANTES DE L'ANCOLIE

**Mercredi 1er mai 2019**

De 10h00 à 17h00

**CAMPING DES LAC**

Réservez-nous vos achats : fleurs pour massifs, suspensions, potées...

Replants pour votre potager : salades, tomates, aromatiques...

Le bénéfice de la vente est utilisé intégralement pour le fleurissement de la commune.

Venez nombreux !!

## AMIS DE L'ÉCOLE - BRIOCHES



Les Amis de l'École vous proposent, comme chaque année, une vente de brioches aux pralines « maison » cuites au feu de bois aux fours des pigeons et St Jean d'en Haut. Elles seront confectionnées et distribuées le :

**SAMEDI 18 MAI 2019**

De 9h00 à 12h30 dans la cour de l'école primaire

(Stands prévus parking des 4 chemins, centre de YENNE et Carrefour Market Yenne)

Pensez à réserver vos brioches avant le mardi 14 mai 2019, soit :

- Auprès des enfants de l'école,
- A la mairie où des bons de commande sont disponibles,
- En téléphonant à Virginie BOUVIER : 06.20.79.39.22 ou

Jérémy LE TURDU : 06 19 39 49 44



Le bénéfice de cette action permettra de financer des sorties et/ou projets pour les enfants de l'école. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

# St-Jean-de-Chevelu 25 & 26 MAI 2019

fête  
de la  
nAture

© Photo : OT de Yenne -

## Randonnées accompagnées

Accompagnement Marion Sérasset (Rando-Dahu)  
avec casse-croûte de produits locaux. A partir de 10 ans.  
Equipements : Chaussures de marche et 1 litre d'eau par personne !

★ **Samedi 25 : Rando « Zones humides et pelouses sèches de St-Jean-de-Chevelu »**  
7 km 270m D+  
RV : 8h30 parking école de Chevelu - Retour vers 12h.

★ **Dimanche 26 : Rando « Monthoux - La Charvaz »**  
5,3 km 215m D+  
RV : 8h30 parking école de Chevelu, covoiturage pour Monthoux  
Retour vers 12h.



## Découverte des lacs de Chevelu

Animations Frapna

★ **Dimanche 26 : RV : Base de loisirs des lacs de Chevelu**  
10h-12h : Découverte faune aquatique et botanique.  
14h-16h30 : Découverte libellules sur le lac.



ANIMATIONS GRATUITES - places limitées!

Sur réservation uniquement avant le vendredi 24 mai 12h - auprès de :

Office de Tourisme  
Maison de la Dent du Chat  
04 79 36 71 54  
yenne.tourisme@orange.fr

